

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12/12/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 25/12/2017

**Délibération n° D-2017-537**

Transfert à la Ville de Niort de la propriété de six œuvres  
picturales et une sculpture, biens en dépôt de l'Etat

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Générale des Services**

**Transfert à la Ville de Niort de la propriété de six œuvres picturales et une sculpture, biens en dépôt de l'Etat**

Monsieur Simon LAPLACE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En application de l'article L.451-9 du Code du Patrimoine (art.13 de la loi n°5-2002 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France), les biens de l'Etat mis en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les musées de France appartenant aux collectivités territoriales, font l'objet d'un transfert de propriété à ces collectivités :

*« Les biens des collections nationales confiés par l'Etat, sous quelque forme que ce soit, à une collectivité territoriale avant le 7 octobre 1910 et conservés, au 5 janvier 2002, dans un musée classé ou contrôlé en application de l'ordonnance n°45-1546 du 13 juillet 1945 portant organisation provisoire des musées des Beaux-Arts et relevant de cette collectivité deviennent, après récolement, la propriété de cette dernière et entrent dans les collections du musée, sauf si la collectivité territoriale s'y oppose ou si l'appellation « musée de France » n'est pas attribuée à ce musée » ;*

La gestion des œuvres intégrées aux collections des musées de Niort est attribuée aux compétences de la Communauté d'Agglomération du Niortais, qui est de ce fait concernée par le transfert à la Ville de Niort de la propriété des œuvres dont elle était jusqu'alors dépositaire.

Un premier transfert de propriété de 50 œuvres au profit de la Ville de Niort / gestion Communauté d'Agglomération du Niortais a été acté par arrêté de la Ministre de la Culture et de la Communication, en date du 17 juillet 2014 publié au JO de la République Française du 1er août 2014.

Les musées communautaires ont achevé le premier récolement décennal (2013 -2015). Dans ce cadre, six œuvres picturales et une sculpture nécessitent une régularisation administrative et juridique.

Il s'agit de :

- La danse de Frascati par Joséphine CALBRIS, vers 1850. Copie d'après Michallon, Huile sur toile. Dimensions : 127 x 175 cm / H. 150.5 x 197 (cadre).  
Acquisition de l'État par commande auprès de l'artiste en 1850.  
En dépôt au musée des Beaux-Arts de Niort le 12 octobre 1857.  
Inv. FNAC PFH-3171  
Récolement le 4 janvier 2011 : non localisée
- La mare aux mouettes par Ernest Chérot (1814-1883). Huile sur toile.  
Dimensions : 39 x 63 cm.  
Acquisition de l'État auprès de l'artiste en 1849.  
En dépôt au musée des Beaux-Arts de Niort depuis 1852  
Inv. FNAC PFH-3170  
Récolement le 4 janvier 2011 : non localisée
- Effet de crépuscule par Antoine Chintreuil (1816-1873). Vers 1848, huile sur toile.  
Dimensions : 28 x 44.5 cm / H.43.5 x L. 59.5 cm (cadre).  
Acquisition par l'État au Salon des artistes Vivants à Paris en 1848.  
En dépôt au musée des Beaux-Arts de Niort depuis 1852  
Inv. FNAC PFH-170  
Récolement le 13 mai 1998 : non localisée
- Capri par Paul-Dominique Gourlier (1813-1869). Vers 1864. Huile sur toile.  
Dimensions : 51 x 88 cm / H.79 x L. 117 (cadre)  
Acquisition par l'État en Salon des Artistes Vivants auprès de l'artiste en 1864.

En dépôt au musée des Beaux-Arts de Niort depuis le 24 août 1864  
Inv. FNAC FH-864-140  
Récolement le 13 mai 1998 : non localisée

- Le cadavre de César par Jean André Rixens (1846-1924). Daté 1876. Huile sur toile.  
Dimensions : 385 x 475 cm  
Acquisition par l'État en Salon des Artistes Vivants à Paris, auprès de l'artiste en 1876.  
En dépôt au musée des Beaux-Arts de Niort depuis le 18 mars 1879.  
Inv. FNAC 81  
Récolement le 13 mai 1998 : non localisée
- Madame de Maintenon par Jeanne Scapre. Copie d'après Elle Louis Le Jeune dit Ferdinand Le Jeune. Huile sur toile.  
Acquisition par l'État auprès de l'artiste en 1875  
En dépôt au musée des Beaux-Arts de Niort depuis 1875.  
Inv. FNAC-PFH-159  
Récolement le 13 mai 1998 : non localisée
- Triptolème par L.C. Fourquet. Sculpture en marbre. Daté 1873.  
Acquisition de l'État en Salon à l'artiste le 30 mai 1873.  
En dépôt au musée des Beaux-Arts de Niort depuis le 8 mars 1874  
Inv. PFH-173  
Récolement le 13 mai 1998 : localisée à l'Usine des Eaux (ancien lieu de réserve des musées)

Le droit de propriété sur les biens transférés s'exercera dans le respect des dispositions du Code du Patrimoine, notamment en ce qui concerne la conservation et la sécurité des collections, soumise au contrôle scientifique et technique de l'Etat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le transfert à la Ville de Niort de la propriété des six œuvres picturales et de la sculpture référencées ci-dessus, biens déposés par l'Etat avant le 7 octobre 1910 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce transfert de propriété.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT